

SCI MICHEL THOMAS  
Chez M. Thibault THOMAS  
9 Impasse Les Hauts de Sérignan  
34410 SERIGNAN

SIE PARIS 16EME AUTEUIL  
12 Rue George SAND  
75796 PARIS CEDEX 16

Sérignan, le 20 décembre 2011

N° Siret : 378 798 995 00031

Objet : Cotisation foncière des Entreprises

Madame, Monsieur,

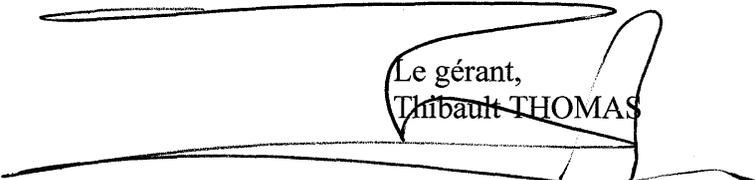
Nous vous prions de trouver ci-joint la déclaration numéro 1447-M des bases pour la cotisation foncière des entreprises.

Dans la mesure où notre société encaisse des loyers pour un montant supérieur à 100000 euros pour des locaux autres qu'à usage d'habitation, cette déclaration aurait dû être souscrite au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir émettre dans les meilleurs délais les rôles de cotisations pour les années 2010 et 2011. Nous vous proposons le versement d'un acompte avant le 31 décembre 2011 pour le cas où vos services n'auraient pas pu émettre les rôles pour cette date.

Par ailleurs, et sur la base de notre bonne foi, nous nous permettons également de solliciter de votre part la non-application des pénalités de retard, dans la mesure où cette omission vient de nous être signalée à l'occasion de la reprise du suivi comptable de notre société par un cabinet d'expertise comptable.

En vous remerciant et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de notre considération distinguée

  
Le gérant,  
Thibault THOMAS



N° 14031\*01

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISEN° 1447 M-SD  
(Avril 2011)  
@ Internet-DGFIPFISCALITÉ  
DIRECTE  
LOCALECFE  
2012  
IFER  
2011Département :  
75Commune du  
lieu  
d'imposition :  
PARIS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES 2012

IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAUX 2011

Motif(s) du dépôt :	<input type="checkbox"/> Augmentation de la surface des locaux	<input type="checkbox"/> Variation de la puissance ou cessation de l'installation (IFER)
	<input type="checkbox"/> Diminution de la surface des locaux	<input type="checkbox"/> Dépassement du seuil de 100 000€ (location nue)
	<input type="checkbox"/> Variation du nombre de salariés (crédit d'impôt, réduction artisan, ...)	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (cocher la case et préciser le motif) déclaration non souscrite en 2010.....

Cette déclaration est à renvoyer au service des impôts des entreprises dont relève chaque établissement ou installation avant le 3 mai 2011.

Les entreprises redevables de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) compléteront impérativement le cadre A et joindront l'annexe relative à la composante de l'IFER due en cas de nouvelle installation ou modification de puissance et/ou du nombre d'installations.

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ET DE L'ETABLISSEMENT															
Dénomination ou nom et prénom	1	SCI MICHEL THOMAS													
Activités exercées	2	Administration et exploitation de volume immobilier													
Adresse dans la commune	3	67 Boulevard Exelmans 75016 PARIS													
Adresse du principal établissement s'il est situé hors de la commune	4														
Adresse où doit être envoyé l'avis d'imposition si elle diffère de celle indiquée au n° 3 ci-dessus	5	9 Impasse Les Hauts de Sérignan 34410 SERIGNAN													
Numéro SIRET de l'établissement	6	3	7	8	7	9	8	9	9	5	0	0	0	3	1
Code de l'activité de l'établissement (NACE)	7														
Inscription au répertoire des métiers et de l'artisanat	8	Oui					Non					<input checked="" type="checkbox"/>			
B1 ETABLISSEMENTS SOUMIS A LA CFE : RENSEIGNEMENTS POUR L'ENSEMBLE DE L'ENTREPRISE															
Date de création de l'entreprise (jj/mm/aa)	1	25/07/90													
Effectif au cours de l'année civile 2010	2														
dont	Apprentis sous contrat	3													
	Handicapés physiques	4													
Chiffre d'affaires HT ou recettes HT au cours de la période de référence	5														
Recettes brutes HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre qu'habitation au cours de la période de référence	6	617117													
Nom et adresse de la personne ayant établi la déclaration si elle ne fait pas partie du personnel salarié de l'entreprise. DGL experts conseils 2 Rue René Gomez 34500 BEZIERS Téléphone : 04.67.09.27.27 Adresse électronique : guillerminet.lapouyade@dgl.fr	À SERIGNAN le 20/12/2011														
												Signature : 			

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) et auprès de votre service des impôts.  
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

- Béran -

## B2 RENSEIGNEMENTS POUR L'ÉTABLISSEMENT

Activités à caractère saisonnier, indiquer la durée d'exploitation en semaines <sup>②</sup>	7	
En cas d'exercice de l'activité de diffuseur de presse, cocher la case <sup>④</sup>	8	<input type="checkbox"/>
Nombre de salariés employés par l'établissement depuis au moins un an au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 dans une zone de restructuration de la défense <sup>⑤</sup>	9	<input type="checkbox"/>
Date de raccordement au réseau de l'établissement produisant de l'énergie (jj/mm/aa) <sup>⑥</sup>	10	

## C BIENS PASSIBLES D'UNE TAXE FONCIÈRE <sup>⑦</sup> Si les biens sont pris en location ou en sous-location, joindre obligatoirement une copie du bail. *SI LE CADRE C EST INSUFFISANT, JOINDRE UN ÉTAT ÉTABLI SUR CE MÊME MODÈLE*

1	N°	220	Rue	BOULEVARD DE LA VILLETTE PARIS 19EME			Nature du bien <sup>⑧</sup>	LOCAL COMMERCIAL
	Bât		Esc	Étage	Surface occupée	3276		
En cas de partage des biens, cocher la case				Nom du propriétaire ou du bailleur		SCI MICHEL THOMAS	Biens financés par une aide publique pour plus de 75%, cocher la case	
							Biens bénéficiant de l'abattement prévu à l'article 1518 A bis du CGI, indiquer le % et la 1 <sup>ère</sup> année d'entrée du bien dans la base d'imposition <sup>⑨ bis</sup>	
2	N°		Rue				Nature du bien <sup>⑧</sup>	
	Bât		Esc	Étage	Surface occupée			
En cas de partage des biens, cocher la case				Nom du propriétaire ou du bailleur			Biens financés par une aide publique pour plus de 75%, cocher la case	
							Biens bénéficiant de l'abattement prévu à l'article 1518 A bis du CGI, indiquer le % et la 1 <sup>ère</sup> année d'entrée du bien dans la base d'imposition <sup>⑨ bis</sup>	
3	N°		Rue				Nature du bien <sup>⑧</sup>	
	Bât		Esc	Étage	Surface occupée			
En cas de partage des biens, cocher la case				Nom du propriétaire ou du bailleur			Biens financés par une aide publique pour plus de 75%, cocher la case	
							Biens bénéficiant de l'abattement prévu à l'article 1518 A bis du CGI, indiquer le % et la 1 <sup>ère</sup> année d'entrée du bien dans la base d'imposition <sup>⑨ bis</sup>	

## D EXONÉRATIONS ET ABATTEMENT

Si vous remplissez les conditions, veuillez indiquer l'exonération pour laquelle vous désirez opter	Cocher ci-dessous la case correspondante à votre choix		
	CFE	CVAE <sup>⑩</sup>	
EXONÉRATIONS ACCORDÉES SUR DÉLIBÉRATIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES			
Entreprises de spectacle et établissements de spectacle cinématographique (art. 1464 A du CGI) <sup>⑪</sup>	1	<input type="checkbox"/>	2
Entreprises nouvelles (art. 1464 B du CGI) bénéficiant : - soit du régime de l'article 44 sexies du CGI (création d'entreprises nouvelles) - soit du régime de l'article 44 septies du CGI (création d'entreprises nouvelles pour la reprise d'entreprises industrielles) <sup>⑫</sup> - soit du régime de l'article 44 quindecies du CGI (création ou reprise d'entreprises dans les ZRR)	3	<input type="checkbox"/>	4
« Jeunes entreprises innovantes » ou « jeunes entreprises universitaires » (art. 1466 D du CGI) <sup>⑬</sup>	5	<input type="checkbox"/>	6
Exonération en faveur des caisses de crédit municipal (art. 1464 du CGI)	7	<input type="checkbox"/>	8
Médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires ruraux (art. 1464 D du CGI) <sup>⑭</sup>	9	<input type="checkbox"/>	10
Activités gérées par des services d'activités industrielles et commerciales (art. 1464 H du CGI) <sup>⑮</sup>	11	<input type="checkbox"/>	12
Indiquer la date de début de gestion : 13		<input type="checkbox"/>	
Libraires indépendants (art. 1464 I du CGI) <sup>⑯</sup>	14	<input type="checkbox"/>	15
Établissements situés dans une zone urbaine sensible (art. 1466 A-I du CGI) <sup>⑰</sup>	16	<input type="checkbox"/>	17
Établissements situés dans les zones de restructuration de la défense (art. 1466 A-Iquinquies B du CGI) <sup>⑱</sup>	18	<input type="checkbox"/>	19
Établissements situés dans une zone de recherche et de développement (art. 1466 E du CGI) <sup>⑲</sup>	20	<input type="checkbox"/>	21
Préciser les lignes du cadre C pour lesquelles l'exonération est demandée : 22		<input type="checkbox"/>	
Exonération de 100 % de la valeur locative des installations antipollution et des matériels destinés à économiser l'énergie ou à réduire le bruit (1518 A du CGI) <sup>⑳</sup>	23	<input type="checkbox"/>	
Préciser les lignes du cadre C pour lesquelles l'exonération de CFE est demandée : 24		<input type="checkbox"/>	

EXONÉRATIONS ACCORDÉES DE DROIT SAUF DÉLIBÉRATIONS CONTRAIRES DES COLLECTIVITÉS LOCALES	CFE	CVAE	
Établissements situés dans les bassins d'emploi à redynamiser (art. 1466 A-Iquinquies A du CGI) <sup>㉑</sup>	25	<input type="checkbox"/>	26
Établissements situés dans une zone franche urbaine (art. 1466 A-Isexies du CGI) <sup>㉒</sup>	27	<input type="checkbox"/>	28
Régime de l'aide à l'investissement en Corse (art. 1466 C du CGI) <sup>㉓</sup>	29	<input type="checkbox"/>	30
Exonération en faveur de certaines locations en meublé (art. 1459-3° du CGI) <sup>㉔</sup>	31	<input type="checkbox"/>	32
Établissements situés dans les départements d'outre-mer (art. 1466 F du CGI) <sup>㉕</sup>	33	<input type="checkbox"/>	34
Dans ce cas, cocher le taux de l'abattement auquel vous avez droit : - Abattement simple (80%) <sup>㉖</sup> <input type="checkbox"/> - Abattement majoré (100%) <sup>㉗</sup> <input type="checkbox"/>			
Option pour l'encadrement communautaire <sup>㉘</sup>	37	<input type="checkbox"/>	

Exonérations nécessitant une déclaration spécifique n° 1465-SD disponible sur le site <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a> :			
- Exonération relative aux opérations dans le cadre de l'aménagement du territoire (art. 1465 et 1465 B du CGI)	<input type="checkbox"/>		
- Exonération relative aux opérations réalisées dans les zones de revitalisation rurale (art. 1465 A du CGI) <sup>㉙</sup>	<input type="checkbox"/>		